

**Mémoire présenté à la
Commission indépendante sur
les caribous forestiers et
montagnards**



**Par
La MRC du Fjord-du-
Saguenay**

11 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE LA MRC.....	1
1.1 TERRITOIRE ET POPULATION	1
1.2 ÉCONOMIE.....	1
2. LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE POSITIONNEMENT DE LA MRC	3
2.1 LA VISION STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	3
2.2 LE MILIEU FORESTIER	3
3. INTÉRÊT DE LA MRC POUR LA COMMISSION	5
4. LES POSITIONS DU CONSEIL.....	6
5. RECOMMANDATIONS	7
6. CONCLUSION	10

1. PRÉSENTATION DE LA MRC

1.1 TERRITOIRE ET POPULATION

Partie intégrante de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et localisée à un peu plus de 500 km de Montréal et de 200 km de Québec, la MRC du Fjord-du-Saguenay s'identifie aux régions dites périphériques ou encore aux régions ressources du Québec. Sa population de 23 467 habitants est répartie dans 12 municipalités et une ville qui couvre seulement 8 % de son territoire. Près de 92 % des 43 986 km² de la MRC constituent un vaste couvert forestier en terres publiques majoritairement situé au nord.

Le vaste territoire de la MRC lui confère un accès à la nature unique et offre des paysages autant diversifiés que grandioses. Les luxuriantes forêts, le majestueux fjord du Saguenay et l'impressionnant massif des monts Valin le démontrent bien.

1.2 ÉCONOMIE



L'industrie primaire marque encore fortement l'économie de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dont la forêt, l'agriculture et le minéral, lesquels représentent des moteurs de l'économie pour plusieurs municipalités de la MRC.

Selon des données de 2017 provenant du Service de développement économique de la MRC, voici la structure économique des entreprises classifiées selon le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0 » et le nombre d'emplois.

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	104	613
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	3	433
Services publics	0	0
Construction	71	445
Fabrication	68	447
Commerce de gros	12	28
Commerce de détail	62	656
Transport et entreposage	51	283
Industrie de l'information et industrie culturelle	10	34
Finance et assurances	11	33
Services immobiliers et services de location à bail	38	51
Services professionnels, scientifiques et techniques	23	174
Gestion de sociétés et d'entreprises	1	1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	27	102
Services d'enseignement	24	334
Soins de santé et assistance sociale	44	198
Arts, spectacles et loisirs	50	440
Services d'hébergement et de restauration	108	554
Autres services (sauf les administrations publiques)	108	311
Administrations publiques	41	544
TOTAL	856	5 681

Également, une étude sur les impacts économiques de la filière forestière opérant sur le territoire d'Alliance forêt boréale indique qu'il y avait, à l'automne 2021, 36 entreprises et 382 emplois directs et 756 emplois indirects émanant de la filière forestière, pour une masse salariale de plus de 37 M\$.¹

Tableau 1 - Nombre d'entreprises et d'emplois directs en lien avec la foresterie sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois directs
Aménagement forestier	21	216
1 ^{re} transformation	4	41
2 ^e et 3 ^e transformation (valeur ajoutée)	7	112
Pâtes et papiers	0	0
Transport et produits forestiers	4	13
Total	36	382

¹ ([Impacts économiques de la filière forestière opérant sur le territoire de l'Alliance forêt boréale \(Saguenay-Lac-Saint-Jean, MRC Haute-Côte-Nord et Manicouagan\) / Septembre 2021](#))

Tableau 2 - Retombées économiques de la filière forestière de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2021

Unité de mesure	Impacts directs	Impacts indirects	Impacts induits	Impacts totaux
Nombre d'emplois	382	280	94	756
Masse salariale totale en milliers \$	18 726,9	14 622,0	3 962,8	37 311,7
Salaire annuel par emploi en \$	49 023	52 221	42 400	49 354
Revenus du gouvernement du Québec en milliers \$	5 676,3	4 066,6	2 391,5	12 134,4
Revenus du gouvernement du Canada en milliers \$	2 017,1	1 435,3	1 000,7	4 453,1

2. LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE POSITIONNEMENT DE LA MRC

2.1 LA VISION STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

En 2006, la MRC du Fjord-du-Saguenay décidait d'aller de l'avant pour l'élaboration de sa vision stratégique de développement.

Le positionnement « Une qualité de vie à portée de la nature! » est ainsi ressorti comme une orientation permettant de mettre en valeur les atouts de la MRC, de donner une image positive du milieu, d'en faire la promotion et de favoriser le renforcement de son identité.

En effet, c'est par la qualité, la diversité et la proximité de la nature que la MRC du Fjord-du-Saguenay se définit le mieux et c'est en relation avec la nature qu'elle se distingue pour offrir une qualité de vie différente des milieux urbains. La nature au sens large représente également le symbole de la prospérité économique en raison de l'abondance de ses richesses fauniques, aquatiques, floristiques, hydrauliques et paysagères. Enfin, la nature est objet d'unification et de ralliement, car sa protection et sa mise en valeur intelligente intéressent toutes les collectivités.

2.2 LE MILIEU FORESTIER

Exploité principalement pour la récolte de la matière ligneuse, le milieu forestier sur le territoire de la MRC offre toutefois d'autres attraits et un potentiel certain pour les activités récréatives, le tourisme quatre saisons, la villégiature, l'exploitation minière et le développement énergétique. L'exploitation forestière a joué un rôle déterminant dans l'ouverture du territoire et permet aujourd'hui à de nombreux usagers d'accéder à des secteurs autrement inaccessibles par voie routière.

On retrouve sur le territoire public de la MRC :

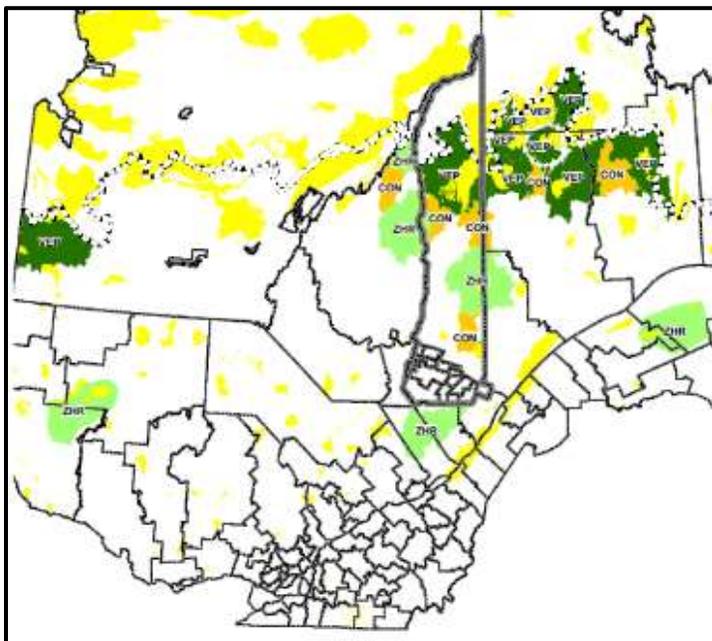
- 4 400 baux de villégiature;
- Plus de 30 000 km de chemins multiusages, dont 10 000 km de classes 1 à 4;
- 10 zecs (en tout ou en partie);
- Plus de 25 pourvoiries (en tout ou en partie);
- Un réseau de sentiers de quad et de motoneige bien développé;
- Des milliers de chasseurs et de pêcheurs;
- Une industrie touristique en développement.

Cela en fait un territoire fortement occupé pour de multiples usages.

ORIENTATIONSS TIRÉES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LE MILIEU FORESTIER	
Orientation générale 2	Favoriser une utilisation polyvalente et intégrée du milieu forestier.
Orientation 11	Assumer le leadership en matière de gestion et de mise en valeur des territoires non organisés. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner les actions en vue d'une meilleure concertation du milieu; ✓ Concilier l'exploitation des ressources avec les autres utilisations du territoire.
Orientation 12	Soutenir le développement polyvalent du territoire Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attribuer les vocations au territoire en fonction de son accessibilité, de son utilisation dominante ou potentielle et de ses ressources; ✓ Favoriser le développement de la villégiature en privilégiant les territoires occupés et accessibles par la voirie forestière; ✓ Organiser le développement cohérent du potentiel touristique quatre saisons; ✓ Soutenir l'identification et le déploiement d'aires protégées et des territoires d'intérêt.
Orientation 22	Protéger les milieux sensibles. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et délimiter les milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques ou floristiques vulnérables ou exceptionnelles.

3. INTÉRÊT DE LA MRC POUR LA COMMISSION

Il suffit d'observer sur une carte pour comprendre qu'une forte proportion des zones envisagées pour la stratégie se retrouve sur les territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La MRC se sent en conséquence fortement interpellée par l'exercice proposé par la Commission.



De plus, dans une analyse d'impacts du scénario initial publié en 2019, le Forestier en chef estime qu'il pourrait y avoir des baisses de possibilité forestière de 318 000 m³ par année pour l'ensemble des unités d'aménagement touchant la MRC du Fjord-du-Saguenay; cela correspondant à l'approvisionnement de deux petites scieries. La MRC est fortement préoccupée par l'impact potentiel de ces baisses.

Tableau 3 - Évaluation des impacts sur la possibilité forestière du scénario de référence de 2019 par le forestier en chef²

Région	UA	Différence de volume (m ³)	%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	23-51	-30 000	- 10 %
	23-52	1 000	0 %
	24-51	-64 000	- 9 %
	24-52	-55 000	- 8 %
Capitale-Nationale	33-51	35 000	15 %
Côte-Nord	97-51	-135 000	-12 %
Total		- 318 000	

²Tiré de : [Analyse d'impact - Modalités d'aménagement pour le caribou forestier - Forestier en chef 2019](#)

Enfin, 99,5 % de la possibilité forestière résineuse régionale est attribuée soit en garantie d’approvisionnement (GA), permis de récolte aux fins d’approvisionner une remise (PRAU) ou par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Cela ne laisse aucune marge de manœuvre lorsqu’il est question d’organiser différemment le territoire, ajouter des mesures de protection des forêts, ou adopter des modalités d’aménagement qui réduisent l’accès aux volumes de bois.

Tableau 3 - Possibilité forestier et attribution des bois au Saguenay-Lac-Saint-Jean³

Possibilité forestière nette 2018-2023 m ³ /an)	5 388 335
Attributions (m ³ /an)	5 361 137
% des attributions par rapport à la possibilité forestière	99,5 %

4. LES POSITIONS DU CONSEIL

Depuis 2019, le conseil de la MRC a, à trois reprises, pris position concernant la mise en place d’une stratégie pour le caribou.

Date	Numéro de résolution	Sujet
14 mai 2019	C-19-167	Appui à Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
11 mai 2021	C-21-186	Impact de la stratégie pour la protection du caribou sur les possibilités forestières / Appui au groupe Boisaco
11 janvier 2022	C-22-18	Alliance forêt boréale / Stratégie de protection du caribou forestier / Appui

Chacune de ses décisions reprend essentiellement les éléments qui suivent :

- Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n’aura pas d’impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
- Considérer l’ensemble de l’habitat du caribou forestier pour l’élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables ;
- Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier ;
- Considérer différemment les hardes isolées de Val-D’Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale ;

³ Tiré de : <https://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region02.pdf>

- Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribous forestiers et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;
- Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

5. RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernent uniquement les populations de caribous forestiers qui occupent son territoire. La MRC estime que la stratégie doit être adaptée pour chacune des régions et chaque population de caribou. Par exemple, la situation de la harde de Val-d'Or ou du caribou montagnard en Gaspésie ne doit pas influencer la stratégie concernant le caribou forestier dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Également, bien que les recommandations faites par la MRC se rapprochent davantage du scénario 2, la MRC ne se positionne pas précisément sur l'un ou l'autre des scénarios proposés par la Commission. Ses recommandations doivent permettre à la Commission d'établir une stratégie permettant d'assurer la meilleure protection possible des populations de caribous forestiers, à la suite d'une analyse raisonnable de la situation, tout en évitant au maximum les impacts négatifs sur l'économie et les communautés. À cet effet, la commission ne doit pas exclure la reconduction en tout ou en partie du plan de rétablissement 2013-2023 actuellement en vigueur.

RECOMMANDATION 1 :

Que le gouvernement favorise une stratégie qui maximise les chances de succès du rétablissement du caribou forestier et évite les impacts négatifs sur l'économie et les communautés.

La MRC comprend et adhère au fait qu'il faut mettre en place des mesures afin de protéger et restaurer l'habitat du caribou forestier pour notamment :

- Permettre de maintenir et d'augmenter les populations ciblées.
 - Les mesures doivent permettre de répondre à l'objectif principal de maintenir et d'augmenter les populations de caribou.

- Limiter les modifications aux habitats forestiers.
 - La MRC comprend également que le déclin du caribou est un indicateur quant aux modifications aux écosystèmes boréaux qui constituent l'habitat du caribou, mais également celui d'autres espèces fauniques, et que protéger l'habitat du caribou signifie protéger l'habitat d'autres espèces moins visibles ou moins sensibles.
- Assurer l'accès au marché international.
 - La MRC considère également qu'une protection sérieuse et efficace de l'habitat du caribou envoie un signal positif sur les marchés internationaux et démontre la crédibilité du Québec quant aux efforts mis dans la protection des écosystèmes et l'aménagement durable des forêts, ayant pour effet de sécuriser l'accès à ces marchés.

Cependant, la MRC considère que toutes les populations ne sont pas dans une situation unique, et que les efforts de restauration de certains habitats paraissent démesurés par rapport aux chances de succès. Dans cette optique, la MRC favorise un plan de rétablissement qui cible les territoires où il y a de réelles chances de maintenir et d'augmenter, dans un horizon prévisible, les populations de caribous forestiers, et que les moyens techniques et financiers soient mis en place pour assurer le rétablissement sur les territoires ciblés.

À titre d'exemple, le dernier inventaire dans le secteur du Pipmuacan à l'hiver 2020 fait état d'un taux de recrutement de 6 % et d'un taux de perturbation de l'habitat de plus de 80 % alors que la cible à atteindre est de maximum 35 % de perturbation. Le rapport parle d'une extrême précarité de la population et que sa capacité d'autosuffisance est peu probable.⁴

La MRC considère également que les impacts des changements climatiques sur l'espèce doivent être pris en compte dans la sélection des habitats favorables ou à restaurer. Des impacts négatifs sont à prévoir, notamment dans l'accès à la nourriture, la dynamique prédateur-proie, le parasitisme. Ces impacts ne sont pas induits par les modifications d'habitats qui découlent de l'aménagement forestier, mais vont également contribuer à modifier ces habitats et le comportement des caribous.

⁴ PLOURDE, J., A. LANDRY et S. GRAVEL (2020). Inventaire aérien de caribous forestiers (Rangifer tarandus caribou) du secteur Pipmuacan à l'hiver 2020, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, 17 p.

RECOMMANDATION 2 :

Nécessité d'investir en aménagement forestier pour augmenter la possibilité forestière

La MRC constate que le fait d'avoir attribué plus de 99 % de la possibilité forestière résineuse dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean élimine toute marge de manœuvre pour concevoir différemment l'aménagement du territoire ou intégrer d'autres usages qui pourraient avoir des impacts sur l'accessibilité aux volumes de bois. Cela est vrai particulièrement dans le contexte de la mise en place de la stratégie pour le caribou au sud de la limite nordique des forêts attribuables.

La MRC est donc d'avis que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) doit accélérer les investissements en aménagement forestier en lien avec la stratégie nationale de production de bois afin d'augmenter à moyen terme et de manière durable, la possibilité forestière dans la région, permettant de :

- Pallier les impacts économiques négatifs liés au plan de rétablissement.
 - La MRC priorise un plan de rétablissement qui n'a pas d'impact sur l'économie et les communautés. Cependant, s'il s'avérait que le scénario final occasionne des baisses de possibilité forestière et/ou des pertes d'emplois, des mesures pour rétablir les niveaux d'emplois et de possibilité forestière devraient être mises rapidement en place.
- Créer la marge de manœuvre nécessaire à l'utilisation multiusage du territoire.
 - Les discussions autour du plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier ramènent à l'avant-plan l'importance d'accélérer le déploiement de la stratégie nationale de production de bois. Le manque de marge de manœuvre dans les volumes de bois disponibles à la récolte contribue à polariser les débats et à constamment confronter l'industrie forestière et les autres utilisations du territoire. Cela constitue un frein à tout projet de développement, mise en valeur, ou protection du territoire.
- Faire contribuer davantage la forêt à la lutte aux changements climatiques.
 - Dans le contexte des changements climatiques, il est indéniable que le territoire de la MRC, par ses 92 % de territoire forestier, peut contribuer à la lutte aux changements climatiques par les stratégies de boisement et de reboisement permettant de séquestrer du carbone.

RECOMMANDATION 3 :

Mettre en place un comité régional de suivi de la stratégie pour le caribou

La MRC constate qu'il demeure encore plusieurs incertitudes quant à la restauration de l'habitat du caribou, notamment :

- L'efficacité ou non des plans actuellement intégrés aux calculs de possibilités forestières;
- L'impact des changements climatiques;
- L'état réel des populations de caribous forestiers (inventaires);
- Les conséquences socio-économiques de la mise en œuvre de la stratégie pour le caribou.

Dans cette optique, la MRC demande qu'un comité régional de suivi de la stratégie et de ses impacts soit mis en place afin d'évaluer l'efficacité des mesures qui seront mises en œuvre.

6. CONCLUSION

Depuis l'annonce d'une stratégie pour le caribou forestier et montagnard en 2019, la MRC du Fjord-du-Saguenay suit le dossier de près et se sent fortement interpellée.

La MRC a choisi de favoriser une approche raisonnable et responsable, c'est-à-dire que la stratégie à adopter doit impliquer des solutions réalistes et atteignables qui vont assurer la protection et la restauration de l'habitat du caribou, tout en permettant à l'industrie forestière et aux autres industries de continuer à contribuer à la mise en valeur du territoire et au développement des communautés.

La MRC favorise également une approche qui permettra d'anticiper les impacts des changements climatiques dans la stratégie à adopter.

Le déploiement de la stratégie nationale de production de bois doit permettre de pallier à de potentiels impacts négatifs de la mise en place de la stratégie, et de réduire la pression sur l'industrie forestière lorsqu'il est question de mise en valeur, développement, ou protection du territoire autrement que par l'aménagement forestier.

Enfin, la MRC favorise une approche transparente d'amélioration continue par la création d'un comité régional de suivi de la stratégie pour le caribou, sur lequel la MRC s'engage à participer activement.